

Rapport du Président

Commission Permanente du vendredi 4 septembre 2009

Service instructeurService des Actions Educatives et de la Jeunesse

Service consulté

N° CP-2009-11-8-8

POLITIQUE: ACTIONS EDUCATIVES PROGRAMME: FONCTIONNEMENT DES COLLEGES SUBVENTIONS AUX COLLEGES PUBLICS POUR LES EMPLOIS AIDES

Résumé: Le présent rapport propose de verser, aux collèges concernés, la part employeur des contrats aidés pour la période de juin 2007 à juin 2009, relatifs aux fonctions d'accueil, d'entretien, d'hébergement et de restauration. Le montant total de la dépense s'élève à 36 912,62€.

Depuis le 1er janvier 2006, le Département est compétent pour tous les agents non titulaires exerçant dans les domaines de l'accueil, de l'entretien de l'hébergement et de la restauration, qu'ils soient de droit public ou de droit privé. De ce fait, il doit assumer la charge financière des contrats en cours et des contrats futurs.

En ce qui concerne les emplois aidés, par délibérations de la Commission Permanente du 3 mars 2006 (rapport 8^{ème}/20-06) et du 19 mai 2006 (rapport 8^{ème}/40-06), vous avez autorisé le versement de la part employeur des contrats afférents aux collèges concernés, ainsi que le renouvellement de ces contrats par les établissements lorsque le besoin est clairement identifié.

Le présent rapport vous propose le versement, aux collèges figurant en annexe au rapport, de la part employeur des contrats aidés pour la réalisation de tâches d'accueil, d'entretien, d'hébergement et de restauration, au titre de la période de juin 2007 à juin 2009. Le montant total de la dépense s'élève à 36 912,62€.

Les crédits correspondants seront prélevés au chapitre 65, nature 65511, fonction 221 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Service des Actions Educatives

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 04 SEPTEMBRE 2009

FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES PUBLICS EMPLOIS AIDES PROGRAMME 2009

N° Opération	Maître d'ouvrage	Montant
	Libellé de l'opération	forfaitaire
EMP00006	COLLEGE ANNE FRANK ILLZACH	2 162,85
	Subvention de Fonctionnement - 2009	2 102,83
EMP00008	COLLEGE BEL AIR 2 - MULHOUSE	3 008,98
	Subvention de Fonctionnement - 2009	3 008,78
EMP00002	COLLEGE BERLIOZ - COLMAR	2 601,40
	Subvention de Fonctionnement - 2009	2 001,40
EMP00003	COLLEGE DE FESSENHEIM	860,09
	Subvention de Fonctionnement - 2009	800,09
EMP00004	COLLEGE DE FORTSCHWIHR	2 347,05
	Subvention de Fonctionnement - 2009	2 347,03
EMP00010	COLLEGE D'OTTMARSHEIM	1 823,42
	Subvention de Fonctionnement - 2009	1 823,42
EMP00007	COLLEGE FRANCOIS VILLON - MULHOUSE	1 412,64
	Subvention de Fonctionnement - 2009	1 +12,04
EMP00009	COLLEGE FREDERIC HARTMANN - MUNSTER	2 267,35
	Subvention de Fonctionnement - 2009	2 207,33
EMP00013	COLLEGE GERARD DE NERVAL - VILLAGE-NEUF	6 061,84
	Subvention de Fonctionnement - 2009	0 001,84
EMP00005	COLLEGE HENRI ULRICH - HABSHEIM	4 487,96
	Subvention de Fonctionnement - 2009	4 407,90
EMP00011	COLLEGE LES MENETRIERS - RIBEAUVILLE	4 478,98
	Subvention de Fonctionnement - 2009	4 478,38
EMP00012	COLLEGE ROBERT SCHUMAN - VOLGELSHEIM	5 400,06
	Subvention de Fonctionnement - 2009	3 400,00

Total 36 912,62